



Syndicat National FORCE OUVRIERE

P.E.T.U.L.T.E.M.

PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX DE L'ÉCOLOGIE, DES TRANSPORTS, DE
L'URBANISME, DU LOGEMENT, DES TERRITOIRES, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

La Défense, le 9 janvier 2015

Monsieur le Directeur,

En préalable, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle qui commence bien sombrement.

Suite à votre message de réponse à notre courrier du 22 décembre dernier, nous souhaitons obtenir des précisions sur la question de fond que nous vous posions, à savoir la perte de postes de promotion en catégorie B administrative.

Cela constitue un gâchis incompréhensible et inacceptable dans la mesure où les ministères ont annoncé, puis confirmé lors des différentes CAP nationales de catégorie C de fin 2014, la mise en œuvre d'un plan de requalification d'ampleur de catégorie C en catégorie B.

Nous souhaitons donc savoir quelles mesures l'administration compte mettre en œuvre afin qu'au titre de l'année 2014 aucun poste de promotion en catégorie B ne soit perdu.

Par ailleurs, nous souhaitons être informés des dispositions qui seront prises dès 2015 afin d'éviter d'éventuelles pertes de promotion en catégorie B comme nous le craignons pour 2014.

Monsieur François CAZOTTE

Directeur des Ressources Humaines

SN FO-PETULTEM

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires, et de la Ruralité

Arche de la Défense – colline sud – plot I - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04


Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13 - mel : fo-snpetultem@i-carre.net – mélanie : Syndicats/FO-SNPETULTEM
intranet : syndicat.fo-petultem.i2 – internet : <http://extranet-fo-petultem.syndicat.equipement.gouv.fr>

A ce propos, pour 2015, nous avons noté pour la catégorie B technique que l'examen professionnel d'accès au deuxième niveau de grade (TSPDD) est programmé avant l'examen au premier niveau de grade (TSDD).

Au contraire, pour l'accès au corps des SACDD, pour 2015, l'examen du premier niveau de grade précède toujours l'examen du deuxième niveau de grade, nous nous étonnons donc de cette différence de traitement entre agents postulant à la catégorie B sur les filiales techniques et administratives.

En effet, l'ordre de programmation de ces examens de la filiale administrative risque de reconduire les effets néfastes en matière de perte de postes de promotion en 2015 pour l'accès au corps des SACDD.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.



Pour le Syndicat National
FORCE OUVRIERE
PETULTEM
le Secrétaire Adjoint



Jean-Pierre GLACET